

EXPLOITANT	SITE	SUJET	ENGAGEMENT EXPLOITANT	S1 2021	S2 2021	S1 2022	S2 2022	S1 2023	S2 2023	S1 2024	S2 2024	S1 2025	S2 2025	Commentaires	Sanctions
PENA MÉTAUX	MÉRIGNAC	Rejets atmosphériques	Respect des valeurs réglementaires d'émission du broyeur nickel ou non redémarrage du broyeur	X											AP suspension 18 décembre 2020 levé le 21 septembre 2021
PENA MÉTAUX	MÉRIGNAC	Lutte contre l'envol de poussières et de métaux	Suppression de l'ensemble des tas de déchets stockés en dehors des espaces prévus à cet effet, notamment le tas situé à la limite Nord Est du site		X			X							APMD du 24 mars 2023 partiellement levé (porter à connaissance en cours d'instruction, pour valider le nouveau plan de stockage et lever les écarts mineurs restant)
PENA MÉTAUX	MÉRIGNAC	Rejets aqueux	Respect des valeurs limites réglementaires sur toutes les substances, notamment en cuivre, DBOS et plomb. <i>Impact estimé :</i> - <i>division d'un facteur de près de deux de la concentration en DBOS</i> - <i>réduction de 35 % de la concentration en cuivre</i> - <i>réduction de 28 % de la concentration en azote global</i>		X									Sur l'année 2025, des non-conformités subsistent sur les paramètres MES, DCO et Pb. Il est noté la mise en place d'un décanteur lamellaire en sortie du bassin de rétention des eaux pluviales courant décembre 2025, dont l'effet pourra être évalué en 2026.	APMD 21 janvier 2019 puis AP astreinte 30 septembre 2019 puis AP liquidation d'astreinte 17 avril 2020 (88700 €) puis AP liquidation d'astreinte 14 décembre 2021 (111600 €) AP liquidation partielle d'astreinte 30 décembre 2024 (92500 €) et AP amende 23 février 2026 (5000 €)

réalisé
non réalisé dans le calendrier prévu